

# Responsabilités

## Responsabilités du comité administratif d'un collège ou d'une université

1. Comprendre et clarifier la mission de l'institution, s'assurant que les objectifs de l'Église adventiste du septième jour sont atteints.
2. Revoir les programmes d'éducation et de service public pour s'assurer qu'ils sont motivés par la mission ; approuver les nouveaux programmes et diplômés.
3. Approuver tous les plans à long terme (y compris l'achat ou la vente de propriété) et s'engager dans une planification stratégique.
4. Nommer le président, le soutenir et évaluer sa performance.
5. S'assurer du bien-être des enseignants, des étudiants et du personnel en général.
6. S'assurer qu'il existe une solide gestion administrative et financière.
7. Maintenir le collège ou université comme une responsabilité confiée par l'Église.
8. Décrypter le campus pour la communauté.
9. Décrypter les besoins de la société et de l'église pour le campus.
10. À l'occasion servir comme cour d'appel.
11. Évaluer sa propre performance et initier les modifications qui seraient nécessaires.
12. Maintenir l'indépendance de l'institution en harmonie avec les règlements et objectifs de l'organisation de soutien.
13. Contribuer pour l'institution à deux ou trois des domaines suivants : finances, temps, talent, expertise.

D'après *Perspectives on Trusteeship : Board Responsibilities in Private Colleges and Universities* (Washington, D.C. : Association of Governing Boards of Universities and Colleges, 1991) ; John W. Nason, « Trustee Responsibilities » (Washington, D.C. : Association of Governing Boards of Universities and Colleges, 1980) ; Humberto Rasi, éditorial, *Journal of Adventist Education* (décembre 1999/janvier 2000), p. 3 ; remerciements pour leur apport à Gerry Karst, Richard Osborn, Larry Blackmer, Hamlet Canosa et Ed Boyatt.



## Responsabilités du comité administratif d'une école primaire/secondaire

1. Clarifier et aider à réaliser la mission de l'école.
2. Travailler avec la fédération afin de trouver de bons directeurs et enseignants.
3. Soutenir le directeur.
4. S'engager dans une planification à long terme et approuver les plans.
5. Approuver le programme d'éducation.
6. S'assurer de la solvabilité financière.
7. Travailler en étroite relations avec le directeur et la fédération dans l'engagement et le renvoi des enseignants et du personnel, tel que préconisé dans la réglementation écrite concernant l'emploi.
8. Entretenir les installations.
9. Rehausser l'image publique de l'école, et aider au recrutement des élèves.
10. Servir de cour d'appel.
11. Se tenir informé.
12. Contribuer pour l'école à deux ou plus des domaines suivants : finances, temps, talents, expertise.
13. Évaluer sa propre performance.

## Règles d'éthique pour les membres de comité (tous les niveaux)

1. Soutenir et aider à la mise en application des règlements de l'Église concernant l'éducation et s'assurer que les changements sont effectués uniquement selon les procédures appropriées et éthiques.
2. Prendre des décisions basées sur le bien-être du personnel et des élèves, qui répondent aux besoins de tous les enfants inscrits à l'école, quelles que soient leurs capacités, race, sexe,

situation sociale.

3. Se limiter à l'élaboration de règlements, à la planification et à l'évaluation ; n'établir des règlements qu'après vérification de leurs effets potentiels.
4. Soutenir le bureau directeur de l'école ainsi que le personnel, sans ingérence dans la gestion de l'école.
5. Ne prendre aucun engagement personnel ni action privée qui pourrait compromettre l'intégrité du comité directeur ou endommager la réputation de l'école ou de l'Église.
6. Conduire tous les aspects des responsabilités du comité directeur de manière éthique ; ne pas profiter de sa position ou de son influence d'une manière qui engagerait la responsabilité de l'école ou du comité, ou qui les exposerait au scandale.
7. Maintenir la confidentialité sur tous les sujets discutés durant les sessions du comité.
8. Adresser toutes les doléances au président ou au directeur, et suivre la procédure établie par l'Église au sujet des plaintes et disputes majeures.
9. Soutenir le programme de l'école en assistant aux réunions du comité, aux services religieux et aux autres activités de l'école.
10. Résister à la pression de divers groupes qui cherchent à mettre en place, dans la réglementation de l'école, des changements qui correspondent à leur philosophie, ou qui leur seraient avantageux financièrement, ou qui ne seraient pas conformes à la doctrine ni à la réglementation de l'Église.

D'après le code d'éthique du membre de comité scolaire de l'Union de Columbia, transmis par Hamlet Canosa.